



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI (à partir du point 4) - PODBOROCZYNSKI (à partir du point 5) - RAHAOUI (à partir du point 5) - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - KERMAOUI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA - ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. USAI - ANANICZ - BERBAZE - KLEINHENTZ - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : MM. KLASSEN - MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. ELHADI.

12 - Actualisation du tableau des effectifs des emplois communaux

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du personnel municipal, il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs des emplois communaux (dernière mise à jour complète le 13/3/2023.)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

Décide d'actualiser le tableau des effectifs des emplois communaux ;

Décide de charger M. le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces cadres d'emploi sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

EMPLOIS PERMANENTS		
EMPLOIS PERMANENTS	DENOMINATION	NOMBRE DE POSTES
Filière administrative Temps complet	Attaché	04
	Rédacteur principal 1 ^{re} classe	01
	Rédacteur principal 2 ^{me} classe	02
	Rédacteur	02
	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	07
	Adjoint administratif principal de 2 ^{me} classe	03
	Adjoint administratif	04
Filière administrative Temps non complet	Adjoint administratif (non pourvu)	01

Filière technique temps complet	Technicien principal 1 ^{ère} classe	01
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01
	Technicien	01
	Agent de maîtrise principal	01
	Agent de maîtrise (non pourvu)	01
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	08
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	06
	Adjoint technique	09
Filière Médico-sociale	Infirmière	01
	Auxiliaire de puériculture (1 poste non occupé)	02
	Educatrice de jeunes enfants	01
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 81%	03
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles TC	01
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 91%	02
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe (temps non complet 81 %)	04
	ASEM principal 1 ^{ère} classe TC	01
Police Municipale	Brigadier-chef principal	02
Filière sportive	Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives	02
Filière animation et activités périscolaires	Adjoint d'animation TC	02
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint d'animation 91%	02
	Adjoint d'animation TNC	03
	Adjoint d'animation TNC : 17 h	03
EMPLOIS NON PERMANENTS		
Filière administrative	Adjoint administratif	01

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »